

# SOCIÉTÉ

societe.union@sonapresse.com

## La rage : une maladie sous-estimée

Serge A. MOUSSADJI  
Libreville/Gabon

La communauté internationale célèbre aujourd'hui la 14e Journée mondiale contre la rage sur le thème "Finissons-en avec la rage : collaborons et vaccinons". La rage existe au Gabon et le pays a enregistré officiellement six cas de rage durant les trois dernières années, deux femmes adultes et quatre enfants. Ces cas ont été notifiés dans les provinces de l'Estuaire (5 décès), principalement dans la capitale, et du Woleu-Ntem (1 décès). Des cas de rage ont été signalés deux années de suite, en 2014 et 2015, dans le Haut-Ogooué, à Moanda. La rage humaine est une maladie

à déclaration obligatoire, mais elle est sous-notifiée. Il est donc plus difficile pour les décideurs de lui accorder un haut degré de priorité. Elle fait partie des maladies prioritaires ciblées par le Plan national de développement sanitaire du Gabon 2017-2021. En prélude à cet événement, le ministère de la Santé a formé des agents de santé et sensibilisé les populations. À Libreville, le Programme de lutte contre les maladies infectieuses (PLMI) a notamment organisé, le samedi 26 septembre, une formation à l'intention du personnel du centre de santé de Nzeng-Ayong impliqué dans la vaccination antirabique post-exposition des personnes exposées à un risque de rage.



Photo: AJT

La rage est présente dans la salive de l'animal (chien, bête sauvage...).

Cette activité a été menée en collaboration avec la Direction régionale de la santé de Libreville-Owendo (DRSLO), le Pro-

gramme élargi de vaccination (PEV), l'Institut d'épidémiologie et de lutte contre les endémies (IELE), et la Direction générale

de l'élevage. Elle a aussi bénéficié de l'appui de l'Organisation mondiale de la santé (OMS) et du laboratoire Sanofi-Pasteur.

## Superjack: 12 millions de francs emportés

ENA  
Libreville/Gabon

LANCÉ le 25 août 2020, avec un jackpot de 10 millions de francs (avec une majoration à chaque édition infructueuse), le loto superjack (dernier arrivé des produits du Pari mutuel urbain Gabon) a eu son premier gagnant.

En effet, après plusieurs reports dus au fait qu'aucun parieur n'était entré dans une combinaison gagnante, un joueur ayant validé son jeu au kiosque du Port-môle vient d'empocher la somme de 12 350 300 F. A l'issue du tirage du 17 septembre dernier. La gamme idéale pour gagner était la réunion de 5 numéros pour espérer remporter le gros lot de 10 millions de francs. Cependant, le parieur ayant eu 4 numéros peut prétendre à un gain de 60 000 F; tandis que 3 et 2 numéros donnent respectivement droit à 6 000 et 600 F.

Au cours d'une cérémonie au siège du Pmug, le gagnant a reçu le chèque correspondant des mains du directeur commercial de cette société, Lionel Mi-



Photo: Antoine Essone Ndong

Le gagnant posant avec son chèque à côté du directeur commercial Lionel Micheau.

cheau. Celui-ci a tenu à féliciter l'heureux gagnant et profité de l'occasion pour inviter les parieurs à suivre son exemple en s'investissant dans ce nouveau produit.

Selon le parieur gagnant, ce jour-là, il avait misé sur plusieurs tickets afin de maximiser ses chances de l'emporter. Il n'a pas caché sa joie d'avoir décroché la timbale. Quant à son utilisation, il a avoué que pour le moment, il n'a pas encore de projets à réaliser avec cet argent. Mais, que l'effet de surprise passé, il va s'atteler à concevoir des initiatives porteuses pour fructifier cette aubaine financière.

## Tribunal de commerce : les juges consulaires élus

ENA  
Libreville/Gabon

L'ÉLECTION des juges consulaires devant intégrer le tribunal de commerce s'est déroulée le vendredi 25 septembre dernier à la Chambre de Commerce de Libreville. Et comme le dispose l'arrêté n°0865-20/MJGS/MTCPMEI du 05/07/2020 fixant les modalités et les conditions de leur élection, les juges consulaires sont des professionnels du milieu des affaires qui ont pour rôle d'apporter leur connaissance et leur expérience à la résolution des litiges portés devant les tribunaux de commerce. À ce titre, ils siègent avec les juges professionnels dans les formations de jugement conformément à la loi.

Les juges consulaires sont répartis dans cinq secteurs: les services; l'agriculture; les industries et mines; l'artisanat et métiers et le Commerce.

Lors du scrutin, chaque corps de métier avait son collège électoral qui a voté pour ses candidats. Ce sont les secrétaires généraux des ministères de la Justice (assurant



Photo: Antoine Essone Ndong

Les membres de la commission procédant à la proclamation des résultats.

la présidence) et du Commerce (vice-présidence), qui ont assuré conjointement la bonne tenue de cette élection.

Le secteur des Services a élu comme juge consulaire Ernest Akendengué avec pour juge en second Octave Nang Nzeng; tandis que celui des industries et mines a eu pour juges consulaires Jean Serge Sambou (titulaire) et Christella Mengue Mezui (second). Le secteur de l'agriculture a voté Jules Moussadji (titulaire) et Matamba Badjina (second); alors que ce sont Raymond Nzengi Biyé et Michel Cédric Ndong qui ont été plébiscités pour le secteur de l'artisanat et métiers. Quant au secteur du

commerce, il a pour juge consulaire Synthia Ossouka.

Ces résultats ont été remis au ministère de la Justice, en tant qu'entité président le scrutin. Son titulaire Erlyne Antonella Ndembet-Damas a porté un intérêt particulier à cette élection par laquelle le tribunal de commerce va enfin disposer de tous ces organes pour un fonctionnement régulier et efficient. Avant leur prise de fonctions au sein de la juridiction, les nouveaux juges consulaires prêteront serment au tribunal de première instance de Libreville, au cours d'une cérémonie solennelle devant intervenir avant la prochaine rentrée judiciaire.